



Bureau canadien de
l'éducation internationale
Canadian Bureau for
International Education

Processus 2021 de mise en candidature au CA du BCEI Formulaire de mise en candidature

Bienvenue au formulaire de mise en candidature 2021 du BCEI.

Les candidatures au conseil d'administration du BCEI seront acceptées jusqu'au 15 octobre 2021. Le comité des mises en candidature examinera ensuite toutes les candidatures et proposera une liste de 12 personnes candidates à approuver à l'AGA du BCEI, qui aura lieu pendant le [congrès annuel du BCEI](#).

Les personnes candidates élues à l'AGA commenceront leur mandat le 1er janvier 2022 et sont élues pour un mandat d'un an. Il est possible d'être réélu et de siéger au CA pour cinq (5) années consécutives.

Veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer à Angélique Labine-Fortin, Gestionnaire, administration et relations avec le CA, avec la documentation d'accompagnement avant le 15 octobre 2021 à 23h. N'hésitez pas à contacter Angélique Labine-Fortin par courriel à alabine-fortin@cbie.ca ou par téléphone au 613-237-4820, poste 222 si vous avez des questions concernant le processus d'élections et/ou de candidature.

1. Renseignements sur la personne candidate:

Pronom :

Prénom :

Nom de famille :

Établissement :

Titre du poste :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Langues parlées : Français
 Anglais
 Autre (précisez) :

2. Documentation d'accompagnement

S'il vous plaît retourner ce formulaire, avec les documents suivants pour compléter votre candidature :

- C.V.
- Lettre de motivation (500 mots maximum) :
- Une lettre à l'appui:

N.-B. : En règle générale, le comité des mises en candidature évaluera les personnes candidates selon leurs connaissances et leur expérience du secteur de l'éducation internationale, ainsi que selon leurs compétences éprouvées de leadership, par exemple, leur expérience au sein de conseils d'administration. De plus, les personnes candidates seront évaluées selon une liste de qualités et compétences souhaitées, que le comité de gouvernance du BCEI a mis au point afin de faire en sorte que, ensemble, le conseil d'administration ait une forte capacité de gouvernance. Il est donc important que la lettre de motivation mentionne clairement les domaines où une contribution sera apportée. De plus, dans le cadre de leur lettre de motivation, les personnes candidates sont invitées à indiquer comment, à leur avis, leur représentation au CA du BCEI contribuera aux objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion. Cliquez [ici](#) pour obtenir des informations supplémentaires.

3. Confirmation de l'appui de l'établissement/conseil ou commissions scolaire/école :

Veillez noter qu'une seule candidature par établissement membre du BCEI peut être soumise. C'est pourquoi les personnes candidates devront confirmer que la haute direction et la personne-ressource du BCEI au sein de leur établissement/conseil ou commission scolaire/école les approuvent comme seuls personnes candidates de l'établissement/conseil ou commission scolaire/école en question.

La personne candidate doit avertir de la présentation de son nom au conseil d'administration du BCEI :

- (i) La personne-ressource du BCEI au sein de son établissement/conseil ou commission/école*;
- (ii) La haute direction à son établissement/conseil ou commission/école.

En cochant cette case, la personne candidate confirme avoir informé les deux personnes ci-dessus et être approuvé comme seule personne candidate de son établissement/conseil ou commission scolaire/école.

**Pour obtenir les coordonnées de votre contact principal au BCEI, entrez en contact avec Angélique Labine-Fortin (alabine-fortin@cbje.ca ; 613-237-4820, poste 222).*

4. Préférence de comité:

Le conseil d'administration du BCEI a trois comités permanents. Indiquez les comités où les forces de la personne candidate pourraient s'appliquer (plusieurs comités peuvent être choisis).

Comité des finances et de la vérification
Comité des relations avec les membres
Comité sur la gouvernance

Nous nous efforcerons de respecter vos préférences, par contre, veuillez noter que d'autres facteurs entrent en jeu, notamment les postes vacants existants, les profils nécessaires, etc. qui seront pris en compte dans les affectations aux comités.